

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 3 octobre 2022 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Michel Champigny, Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Est absent : Denis Gilbert

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

### **2022-299 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par Nicole Bernier

Appuyé par Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

D'ouvrir la séance du 3 octobre 2022. Il est 19 h 02.

**ADOPTÉ**

3 personnes présentes dans la salle.

### **2022-300 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

### **Période de questions de l'assistance**

*Aucune question du public.*

### **CORRESPONDANCES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2022**

- 1 FC.30 Élèves de la polyvalente Louis-Saint-Laurent  
*Pétition – Déclaration de la situation d'urgence*

### **2022-301 CORRESPONDANCES DE SEPTEMBRE 2022**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les correspondances du mois de septembre 2022 soient reçues.

**ADOPTÉ**

### **2022-302 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 soit accepté tel que présenté, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies. **ADOPTÉ**

**2022-303 DÉLÉGATION DES FONCTIONS ET DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET DE L'ACCÈS À L'INFORMATION**

ATTENDU QUE la mairesse a délégué les fonctions de responsable de la protection des renseignements personnels et de l'accès aux documents à Bruno Poulin, greffier-trésorier aux termes d'une délégation datée du 3 octobre 2022 faite en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, telle que modifiée par la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil municipal prend acte et autorise ladite délégation.

**ADOPTÉ**

**2022-304 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès prévoit qu'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* est chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la «Loi sur l'accès») ;

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 de la Loi sur l'accès prévoit que ce comité relève du greffier-trésorier et qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire;

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil nomme les membres suivants afin qu'ils siègent sur ce comité à compter du 22 septembre 2022 :

- Julie Laroche, greffière de la cour municipale
- Sonia Dougherty, adjointe administrative
- Maude Boivin, inspectrice en bâtiment et environnement

**ADOPTÉ**

**2022-305 APPROBATION DES COMPTES**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de septembre au montant de 726 356.31 \$ (514 684.84 \$ par chèque et 211 671.47 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de septembre au montant de 178 520.03 \$ soient acceptés tels que présentés.

**ADOPTÉ**

**2022-306 ADJUDICATION DE CONTRAT – VÉRIFICATEUR EXTERNE**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre firmes comptables.

ATTENDU QUE la Ville a reçu une offre.

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE la Ville adjuge le contrat de vérification externe annuelle au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour une durée totale de 3 ans, et ce pour un montant total de 68 260.65 \$ incluant les taxes. **ADOPTÉ**

**2022-307 ADJUDICATION DE CONTRAT – IMPRESSION DES CALENDRIERS**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE la Ville adjuge le contrat d'impression des calendriers à l'entreprise Impression Moreau pour un montant de 6 006 \$ excluant les taxes, selon le document daté du 15 septembre 2022. **ADOPTÉ**

**2022-308 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 181 372 (79, RUE ANGUS NORD)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de 9370-3312 Québec inc. qui est à l'effet d'autoriser :

- l'implantation d'une terrasse commerciale à une distance de moins de 3 mètres des lignes latérales alors qu'elle est située sur la ligne de lot;
- l'empiètement d'une terrasse commerciale de 4,26 mètres dans la cour avant au lieu de 2 mètres dans la cour avant ou la cour secondaire;
- l'implantation d'une terrasse commerciale située sur la ligne de lot alors qu'elle doit respecter une distance minimale de 30 cm de l'emprise de la rue.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil de refuser la dérogation.

Proposé par le conseiller Michel Champigny  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
QUE la demande de dérogation mineure faite par 9370-3312 Québec inc. soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

**2022-309 ADJUDICATION DE CONTRAT – SEL DE DÉGLAÇAGE**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois soumissionnaires.

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu deux offres.

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la ville accepte la soumission du plus bas soumissionnaire soit Sel Warwick pour l'achat de sel de déglçage au prix de 104.95 \$ la tonne en provenance de Bécancour, excluant les taxes.

**ADOPTÉ**

**2022-310                    REMPLACEMENT DU PONCEAU CHEMIN LIPSEY EST**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du canton de Westbury a procédé à un appel d'offres sur invitations ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre ;

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville accepte l'adjudication de contrat pour le remplacement du ponceau du chemin Lipsey est plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Transport et excavation Stéphane Nadeau, pour un montant de 42 410.08 \$ excluant les taxes et accepte de payer les travaux à parts égales entre la municipalité du canton de Westbury et la Ville de East Angus.

**ADOPTÉ**

**2022-311                    FINANCEMENT – PROGRAMME DE MISE AUX NORMES  
DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – 106 RUE DE LA  
TUILERIE**

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires du 106 rue de la Tuilerie afin de mettre aux normes leur installation septique;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville accepte de financer pour un montant de 15 000 \$, conformément au programme de mise aux normes des installations septiques, les travaux du 106 rue de la Tuilerie, et ce au taux d'intérêt en vigueur lors de l'acceptation de la demande soit 6 %.

**ADOPTÉ**

**2022-312                    ABROGATION – RÉOLUTION 2022-285 – EMBAUCHE  
MIGUEL FORTIN**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville abroge la résolution 2022-285 concernant l'embauche de Miguel Fortin.

**ADOPTÉ**

**2022-313                    AFFICHAGE – POSTE DIRECTEUR DES TRAVAUX  
PUBLICS**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le directeur général David Fournier soit autorisé à procéder à l'affichage du poste de Directeur des travaux publics.

**ADOPTÉ**

**2022-314                    PLAN PARTENAIRE LOUIS PLATINE – SHOW DU 50<sup>E</sup> –  
FONDATION LOUIS-ST-LAURENT**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville soit partenaire selon le plan Louis platine, soit 750 \$ pour le show du 50<sup>e</sup> de la Fondation Louis-St-Laurent.

Il est entendu que la dépense sera imputée au compte 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

**2022-315                    FEUX RECTANGULAIRES À CLIGNOTEMENT RAPIDE  
(FRCR)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal souhaitent conserver l'orientation de départ du Ministère des Transports d'implanter des Feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) aux traverses piétonnières des rues Angus Sud/Warner (Pont Taschereau) et devant le 150, rue Angus Sud (Centre régional East Angus).

**Il est unanimement résolu**

QUE le conseil municipal demande au Ministère des Transports d'implanter les FRCR en 2023 ou avant si cela est possible afin de sécuriser rapidement les traverses piétonnières compte tenu de la présence nombreuse de camions lourds et des nombreux véhicules circulant sur la route 214 à East Angus. **ADOPTÉ**

**2022-316                    SOUTIEN FINANCIER – PLACE AUX JEUNES**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville accorde une aide financière de 977.25 \$ à Place aux Jeunes du HSF afin de poursuivre leurs activités de réseautage, de visite d'entreprises, d'atelier sur l'entrepreneuriat, de découvertes et surtout pour la tenue de séjours exploratoires en région.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

**2022-317                    DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE EN  
CHARGE LA RÉMUNÉRATION DES JUGES DES COURS  
MUNICIPALES DU QUÉBEC : POSITIONNEMENT**

CONSIDÉRANT la réforme des cours municipales selon laquelle tous les juges municipaux à la séance seraient des juges à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE cette décision affectera négativement les budgets des municipalités et des MRC :

CONSIDÉRANT l'empiètement sur les assiettes fiscales des municipalités et des MRC;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fixe la rémunération des juges;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement prend en charge la rémunération des juges, mis à part ceux des cours municipales, qui sont payées par les municipalités;

POUR CES MOTIFS :

**Il est unanimement résolu**

DE DEMANDER au gouvernement de prendre en charge la rémunération des juges des cours municipales;

DE SAISIR la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de cet enjeu

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux MRC du Québec, à la FQM et l'UMQ pour appui

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère de la Justice, au député de Mégantic. **ADOPTÉ**

**2022-318 PROJET CARBONE SCOL'ERE**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville contribue pour un montant de 1 250 \$ afin que les élèves de 6<sup>e</sup> année de l'école du Parchemin puissent obtenir une formation sur les émissions de gaz à effet de serre.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

**2022-319 ACHAT DE BILLETS – SOUPER-BÉNÉFICE - FONDATION PAULINE BEAUDRY**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville achète deux billets pour le souper-bénéfice du 29 septembre 2022 de la Fondation Pauline Beaudry, au coût de 110 \$ chacun.

Il est entendu que la dépense sera imputée au compte 02-110-00-970.

**ADOPTÉ**

**2022-320 ADOPTION – RÈGLEMENT 833 – RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE À EAST ANGUS**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 833 intitulé « Règlement 833– Règlement sur la démolition d'immeuble à East Angus » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2022-321 ADOPTION – RÈGLEMENT 834 – RÈGLEMENT CONCERNANT LES TRAVAUX ET LES AMÉNAGEMENTS DANS L'EMPRISE D'UNE VOIE PUBLIQUE**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 834 intitulé « Règlement 834 – Règlement concernant les travaux et les aménagements dans l'emprise d'une voie publique » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2022-322 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 835 – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE TAXATION 2022**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Guillaume Landry, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 835 intitulé « Règlement 835 – Amendement au règlement de taxation 2022 » sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

**2022-323 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 835 – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE TAXATION 2022**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE le projet de règlement numéro 835 intitulé « Règlement 835– Amendement au règlement de taxation 2022 » soit déposé. **ADOPTÉ**

**Période de questions de l'assistance**

*Une période de questions a eu lieu.*

**2022-324 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE la séance soit levée. Il est 19 h 23. **ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, Mairesse  
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, greffier-trésorier  
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

**Certificats de crédits disponibles**

Numéro Nom

2022-305	Approbation des comptes
2022-306	Adjudication de contrat – Vérificateur externe
2022-307	Adjudication de contrat – Impression des calendriers
2022-309	Adjudication de contrat – Sel de déglacage
2022-310	Remplacement du ponceau chemin Lipsey Est
2022-311	Financement- Programme de mise aux normes des installations septiques – 106 de La Tuilerie
2022-314	Plan partenaire Louis Platine – Show du 50 <sup>e</sup> – Fondation Louis-St-Laurent
3022-316	Soutien financier – Place aux Jeunes
3022-318	Projet Carbone Scol'ère
2022-319	Achat de billets – Souper-bénéfice – Fondation Pauline Beaudry